

## Information multimodale en Picardie : état des lieux

Fabrice Chaboche, Jean-François Baillet

► **To cite this version:**

Fabrice Chaboche, Jean-François Baillet. Information multimodale en Picardie : état des lieux. [Rapport de recherche] Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU). 2006, 31 p., illustrations. hal-02150471

**HAL Id: hal-02150471**

**<https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02150471>**

Submitted on 7 Jun 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Information Multimodale en Picardie

*État des lieux*

**Certu**

centre d'études sur les réseaux,  
les transports, l'urbanisme  
et les constructions publiques  
9, rue Juliette Récamier  
69456 Lyon Cedex 06  
téléphone: 04 72 74 58 00  
télécopie: 04 72 74 59 00  
[www.certu.fr](http://www.certu.fr)

## Avis aux lecteurs

La collection Rapports d'étude du Certu se compose de publications proposant des informations inédites, analysant et explorant de nouveaux champs d'investigation. Cependant l'évolution des idées est susceptible de remettre en cause le contenu de ces rapports.

Le Certu publie aussi les collections :

**Dossiers:** Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante. Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés. Le Certu s'engage sur le contenu mais la nouveauté ou la difficulté des sujets concernés implique un certain droit à l'erreur.

**Références:** Cette collection comporte les guides techniques, les ouvrages méthodologiques et les autres ouvrages qui, sur un champ donné assez vaste, présentent de manière pédagogique ce que le professionnel courant doit savoir. Le Certu s'engage sur le contenu.

**Débats:** Publications recueillant des contributions d'experts d'origines diverses, autour d'un thème spécifique. Les contributions présentées n'engagent que leurs auteurs.

Catalogue des publications disponible sur <http://www.certu.fr>

## NOTICE ANALYTIQUE

|  |   |  |                            |
|--|---|--|----------------------------|
| <b>Organisme commanditaire :</b><br>Certu – SYS – TTS / Financé par la DRAST sur le chapitre 91-16/30  |   |  |                            |
| <b>Titre : Information multimodale en Picardie</b>   |   |  |                            |
| <b>Sous-titre :</b><br>État des lieux  | <b>Date d'achèvement :</b><br>octobre 2006  | <b>Langue :</b><br>Français  |                            |
| <b>Organisme auteur :</b><br>Cete Nord - Picardie  | <b>Rédacteurs ou coordonnateurs :</b><br>Fabrice CHABOCHE (DINFRA,<br>groupe Exploitation de la route)<br>Jean-François BAILLET (DVT,<br>groupe Déplacements) | <b>Relecteur assurance qualité :</b><br>Roland COTTE (Certu/SYS/TTS) |                            |
| <b>Résumé :</b><br><p>Le Certu, service technique central du ministère de l'Équipement, qui assiste la direction générale de la Mer et des Transports pour la mise en place de la Plate-forme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Information Multimodale, a proposé que les différents centres d'Études Techniques de l'Équipement fassent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action. Le présent document est l'état des lieux sur la Région Picardie; un document similaire concernant la Région Nord-Pas de-Calais a également été commandé au Cete Nord Picardie.</p> <p>Cette étude a plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ donner une image à l'instant « t » des services et systèmes existants en région ;</li> <li>▪ mieux connaître les acteurs et leurs attentes ;</li> <li>▪ contribuer à favoriser les échanges d'informations sur les thèmes de la PREDIM.</li> </ul> <p>L'objectif n'est PAS de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait de toutes façons obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser dans un délai raisonnable de trois à quatre mois un document qui puisse éventuellement être complété et corrigé dans un 2<sup>e</sup> temps, le cas échéant en utilisant des outils que la PREDIM essaie de développer, comme le site <a href="http://www.predim.org">www.predim.org</a> ou l'annuaire des sources d'information multimodale PASSIM (<a href="http://passim.predim.org">http://passim.predim.org</a>). Les informations recueillies proviennent d'entretiens avec un petit nombre d'acteurs, mais aussi d'un travail bibliographique et sur le web.</p> <p>Dans les départements de la région Picardie, les informations routières sont délivrées par les CDES pour le réseau national pour ce qui est lié aux perturbations du réseau routier : chantiers, viabilité hivernale.</p> <p>En matière d'information concernant les transports collectifs, les conseils généraux fournissent les informations concernant les autocars interurbains et les transports scolaires. Les agglomérations de Abbeville, Amiens, Beauvais, Chantilly, Château-Thierry, Chauny, Compiègne, Creil, Laon, Saint-Quentin, Senlis, Soissons diffusent des informations (horaires notamment) la plupart du temps par internet au travers des sites des autorités organisatrices ou simplement des villes centres et de plus en plus fréquemment par l'intermédiaire de sites dédiés. Dans la plupart des cas, il s'agit uniquement d'information « monomodale ».</p> |   |  |                            |
| <b>Mots clés :</b><br>Picardie, Aisne, Oise, Somme, Abbeville, Amiens, Beauvais, Chantilly, Château-Thierry, Chauny, Compiègne, Creil, Laon, Méru, Pont-Sainte-Maxence, Saint-Quentin, Senlis, Soissons, Information multimodale; information voyageurs, transport collectif, système d'information, Information routière  |   | <b>Diffusion :</b><br>Certu +<br>Certu/SYS/TTS                       | <b>Web :</b> oui           |
| <b>Nombre de pages :</b><br>31 pages   | <b>Tirage :</b><br>30 exemplaires   | <b>Confidentialité :</b><br>Accès libre                              | <b>Bibliographie :</b> non |



---

## SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Le contexte</b>   | <b>6</b>  |
| 1.1 Le dispositif législatif                                      | 6         |
| 1.2 Quelques définitions  | 7         |
| 1.3 Les objectifs et la démarche d'étude                          | 7         |
| 1.4 Les caractéristiques de la région Picardie                    | 9         |
| <b>2. L'information routière</b>                                  | <b>11</b> |
| 2.1 Les sociétés concessionnaires d'autoroutes                    | 11        |
| 2.2 DDE de L'Aisne  | 11        |
| 2.3 DDE de l'Oise   | 11        |
| 2.4 DDE de la Somme   | 12        |
| <b>3. L'information dans le domaine des transports collectifs</b> | <b>15</b> |
| 3.1 La Région Picardie  | 15        |
| 3.2 Le Département de l'Aisne                                     | 15        |
| 3.3 Les transports urbains de Château-Thierry                     | 15        |
| 3.4 Les transports urbains de Chauny                              | 16        |
| 3.5 Les transports urbains de Laon                                | 17        |
| 3.6 Les transports urbains de Saint-Quentin                       | 18        |
| 3.7 Les transports urbains de Soissons                            | 19        |
| 3.8 Le département de l'Oise                                      | 22        |
| 3.9 Les transports urbains de Beauvais                            | 22        |
| 3.10 Les transports urbains de Chantilly                          | 23        |
| 3.11 Les transports urbains de Compiègne                          | 23        |
| 3.12 Les transports urbains de Creil                              | 24        |
| 3.13 Les transports urbains de Méru et de Pont-Sainte-Maxence     | 25        |
| 3.14 Les transports urbains de Senlis                             | 25        |
| 3.15 Le département de la Somme                                   | 26        |
| 3.16 Les transports urbains d'Abbeville                           | 26        |
| 3.17 Les transports urbains d'Amiens                              | 27        |
| <b>4. Glossaire</b>   | <b>29</b> |

## 1. Le contexte

### 1.1 Le dispositif législatif

La Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982

Article 2 : « le droit au transport comprend le droit pour les usagers d'être **informés sur les moyens qui leur sont offerts** et sur les modalités de leurs utilisations »

Article 3 : « La politique globale des transports (...) de personnes et de marchandises (...) Elle favorise leur complémentarité et leur coopération notamment dans les choix d'infrastructures, l'aménagement des lieux d'échanges et de correspondances et par le développement rationnel des transports combinés. Elle encourage, par la coordination de l'exploitation des réseaux, la coopération entre les opérateurs, une tarification combinée et **une information multimodale des usagers** (...) »

Article 5 : « Le service public des transports comporte l'ensemble des missions qui incombent aux pouvoirs publics en vue d'organiser et de promouvoir le transport des personnes et des biens.

Ces missions sont les suivantes : « (...) **le développement de l'information sur le système de transports** (...) »

La LOTI fut ensuite modifiée par la loi SRU

La loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 prévoit la mise en place d'une tarification et d'une billettique intégrée pour l'ensemble des déplacements, la mise en place de conseils en mobilité, **le développement de l'information multimodale par les autorités organisatrices**, la possibilité de créer **un syndicat mixte spécifique qui doit permettre une coopération** entre les différentes autorités organisatrices de transport **sur les thèmes suivants** :

- la coordination de l'offre ;
- **l'information multimodale des usagers** ;
- l'harmonisation des tarifs, intégration tarifaire, titres de transport communs à plusieurs réseaux ;
- le développement de la billettique.

Fin 2001, **au sein du PREDIT** (Programme français de Recherche et d'Innovation dans les Transports Terrestres) est lancé **la PREDIM (Plate-forme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'information multimodale)** destinée aux collectivités et autorités organisatrices de transports, aux exploitants de transport collectifs mais aussi aux gestionnaires d'infrastructures et réseaux autoroutiers, aux acteurs de la circulation, du stationnement. Le but est de développer l'intermodalité, favoriser le recours à la multimodalité, développer l'information multimodale (*« et tenter de promouvoir le développement de toutes les méthodes, services et technologies permettant de mieux maîtriser les problématiques de mobilité »*)...

## 1.2 Quelques définitions

Il est utile de donner des définitions à ce qu'on entend par « multimodalité » et « information multimodale » :

- *La multimodalité* : c'est le recours à plusieurs modes de transport pour satisfaire des besoins de déplacements. Il s'agit donc de l'offre de plusieurs moyens de transport pour un déplacement entre une origine et une destination. Elle est donc un constat technique d'une situation sur le terrain.
- *L'intermodalité* : c'est un principe d'organisation et d'articulation de l'offre de transport, visant à coordonner plusieurs systèmes modaux par une gestion et un aménagement spécifique des interfaces entre les différents réseaux. Il s'agit donc d'un enchaînement de plusieurs moyens de transport pour un déplacement entre une origine et une destination. Elle est donc un constat technique d'une situation sur le terrain.
- *L'information multimodale* : elle sert à **renseigner** tout « utilisateur » d'un quelconque mode de Transport (route, fer, air, TC, mer, fleuve, vélo, MAP...) **sur les modalités et conditions d'un déplacement ou d'un voyage** qu'il souhaite effectuer ou qu'il effectue. Cette notion d'utilisateur doit être prise au sens large : il peut s'agir d'un voyageur « utilisateur potentiel » de l'un des modes de transport, mais aussi de tout organisme (public ou privé) intéressé pour ses besoins propres par l'exploitation de cette information (agence de voyage, office de tourisme, agence d'urbanisme, collectivité locale, localisation de voiture, opérateurs télécoms, fournisseurs de service à valeur ajoutée...).
- *Les services d'information multimodale* : ils sont diffusés par différents canaux et supports, et fournissent des fonctions aussi bien de calcul d'itinéraires sur le Web ou sur le minitel, que des affichages ou diffusions d'horaires (guichet, Web, téléphone, bornes, panneaux lumineux...), que des conditions de circulations transmises par radio ou sur le Web, que des informations sur les réservations, sur les tarifs, sur la disponibilité de places, de parking, sur des temps d'attente, et ceux aussi bien « en théorie » qu'en temps réel.

Les besoins des usagers en informations des Transports sont donc vastes : la géographie du parcours, les horaires, les prix et tarifs, les informations sur les perturbations, les temps de trajet etc. Les voyageurs souhaitent des informations **pour préparer leurs trajets** mais aussi **pendant leurs déplacements**.

## 1.3 Les objectifs et la démarche d'étude

Le Certu a proposé que chaque Cete fasse un état des lieux sur les projets d'information multimodale dans sa zone d'action, soit sur le territoire des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie pour le Cete Nord-Picardie.

Les objectifs ainsi poursuivis sont les suivants :

- mieux connaître ce qui se passe sur le terrain ;
- contribuer à faire connaître l'action PREDIM ;
- éventuellement, approfondir le travail avec certains interlocuteurs plus motivés pour les aider dans leurs démarches.



Les investigations réalisées dans le cadre de la présente étude portent sur :

- l'information routière destinée aux usagers des infrastructures
- l'information destinée aux usagers des transports collectifs relevant de la compétence des Régions, des Départements et des Autorités organisatrices de transports urbains

Afin de connaître les pratiques (ou non) d'information multimodale un questionnaire a été envoyé à ces différentes autorités organisatrices de transports collectifs<sup>1</sup> :

- La Région Picardie ;
- Les trois départements concernés :
  - **Aisne (02),**
  - **Oise (60),**
  - **Somme (80) ;**
- Dix Autorités organisatrices de transports urbains des agglomérations suivantes :
  - Abbeville (80),
  - Amiens (80),
  - Beauvais (60),
  - Château-Thierry (02),
  - Chauny (02),
  - Compiègne (60),
  - Creil (60),
  - Laon (02),
  - **Saint-Quentin (02),**
  - **Soissons (02).**

Le questionnaire a été renseigné par tous les départements.

Parmi les dix AO de Picardie seulement deux ont répondu au questionnaire.

Pour compléter les informations ainsi recueillies, une investigation particulière a été menée pour chacune de ces autorités organisatrices en analysant les informations disponibles (articles, sites internet...) relatives à chacune d'entre elles.

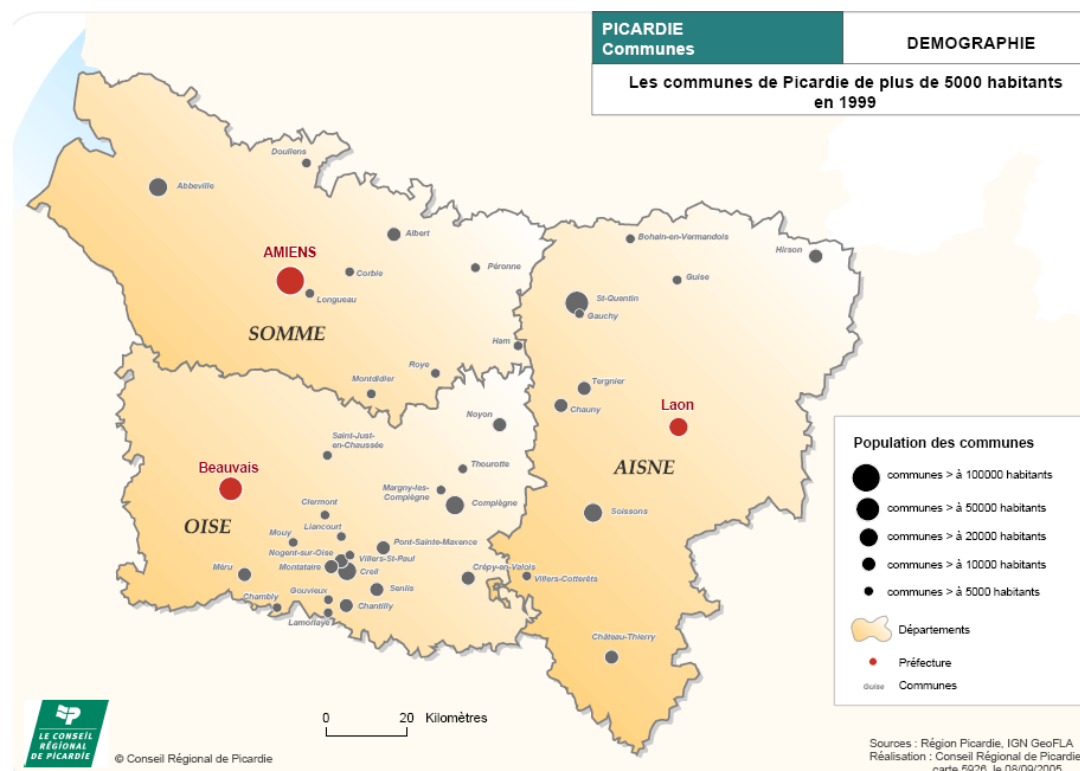
---

<sup>1</sup> Les autorités organisatrices ayant répondu aux questionnaires sont signalées en caractères gras.

## 1.4 Les caractéristiques de la région Picardie

Les caractéristiques de cette région sont les suivantes :

|                                   | Picardie   |
|-----------------------------------|--|
| <b>Population</b>                 | 1,858 millions   |
| <b>Superficie</b>                 | 19 399 km <sup>2</sup> , soit une densité moyenne de 96 habitants par km <sup>2</sup>  |
| <b>Départements</b>               | <i>Trois départements :</i><br>Aisne – Oise - Somme  |
| <b>Zones urbaines importantes</b> | > <i>de 50 000 habitants :</i><br>Amiens, Saint-Quentin, Beauvais.   |
| <b>Particularités</b>             | La région Picardie est située au cœur du triangle Paris, Londres, Bruxelles, passage obligé des grands échanges européens.<br><br>Le sud de la Picardie est situé en bordure de la région parisienne, ce positionnement générant de nombreuses migrations alternantes. |



Source : site internet du Conseil régional de Picardie



## 2. L'information routière

### 2.1 Les sociétés concessionnaires d'autoroutes

Une seule société concessionnaire est implantée sur la zone de Cete Nord-Picardie : la **SANEF** sur les autoroutes A1, A2, A16, A26 et A29

La **SANEF** met à disposition des usagers un certain nombre d'information à l'aide de plusieurs supports :

- Internet ([www.sanef.com](http://www.sanef.com)) : trafic en temps réel, prévisions de trafic, temps de parcours, météo, péages, aires, webcams permettant de visualiser le trafic en temps réel (sur A1), travaux prévisionnels ;
- radio (autoroute FM 107.7 Mhz) : information trafic en temps réel et mise à jour tous les quarts d'heure ;
- centre d'Information des autoroutes : [www.autoroutes.fr](http://www.autoroutes.fr) (Tél. 08 92 68 10 77) pour connaître le trafic sur autoroute dans la France entière ;
- PMV (panneaux à messages variables) disposés sur l'autoroute pour annoncer les bouchons, les accidents, les temps de parcours et des informations utiles.

La **SANEF** offre un réseau de télécommunication installé le long des infrastructures autoroutières. Ce réseau permet de relier entre elles la région parisienne et les grandes agglomérations du Nord de la France.

### 2.2 DDE de L'Aisne

Le site de la DDE de l'Aisne ([http://www.aisne.equipement.gouv.fr/rubrique.php?id\\_rubrique=20](http://www.aisne.equipement.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=20)) comporte une rubrique circulation.

On y trouve des informations sur les chantiers en cours ou à venir sur le réseau routier national ou départemental ainsi que sur l'organisation dans le cadre de la viabilité hivernale ou bien plus généralement sur les événements en lien avec la mobilité dans le département.

### 2.3 DDE de l'Oise

La CDES remplit les fonctions de CIGT départemental. Celles-ci sont cependant limitées, hors période de crise, à des tâches dites en « temps avancé », réalisées pendant les heures ouvrables, qui concernent la planification et le contrôle des dossiers d'exploitation des chantiers, l'information sur les événements prévus et l'organisation de la maintenance des équipements d'exploitation.

Pour les périodes de crise, ou en cas de nécessité pendant la période hivernale, une salle opérationnelle a été aménagée depuis 1996.

Il n'existe pas à proprement parler de salle d'exploitation permettant d'analyser en temps réel des informations sur les conditions de circulation, puisqu'il n'y a pas de recueil de données en temps réel (caméra, station météo, détection automatique de bouchons...) excepté pour les stations de comptage SIREDO, mais celles-ci ne sont pas exploitées en temps réel par la CDES.

### **2.3.1.1 Aide aux déplacements**

Les relations avec les usagers sont notamment concrétisées par des informations prévisionnelles sur les chantiers, ou d'autres perturbations de circulation, diffusées périodiquement par la presse.

Les informations sur les conditions hivernales de circulation sont fournies par un répondeur téléphonique qui est réactualisé deux fois par jour. Des dossiers de presse sont remis fin octobre aux médias pour une sensibilisation sur les risques de la conduite hivernale et pour une information sur le service hivernal.

Dans le futur, les relations avec les usagers continueront à être concrétisées par des informations prévisionnelles sur les chantiers, ou d'autres perturbations de circulation, diffusées périodiquement par la presse.

Les informations sur les conditions hivernales de circulation continueront à être fournies par un répondeur téléphonique réactualisé deux fois par jour. Des dossiers de presse seront remis à l'automne aux médias pour une sensibilisation sur les risques de la conduite hivernale et pour une information sur le service hivernal.

## **2.4 DDE de la Somme**

Actuellement il n'y a pas de CIGT.

La CDES remplit les fonctions de CIGT départemental. Celles-ci sont cependant limitées, hors période de crise, à des tâches réalisées pendant les heures ouvrables, qui concernent :

- l'information des partenaires et des usagers, ainsi que l'alerte des équipes d'intervention, sur des événements prévisibles et imminents ;
- l'information des partenaires sur le déroulement des événements ;
- la surveillance des conditions de circulation à partir des informations fournies par les patrouilles et les partenaires ;
- la planification et le contrôle des dossiers d'exploitation des chantiers ;
- l'analyse des données statistiques et la réalisation d'études de trafic.

Pour les périodes de crise, ou en cas de nécessité pendant la période hivernale, une salle opérationnelle a été aménagée depuis 1998. Elle dispose de matériel informatique, d'un fax, d'une liaison spécialisée avec la préfecture et d'un organigramme de crise.

Il n'existe pas à proprement parler de salle d'exploitation permettant d'analyser en temps réel des informations sur les conditions de circulation, puisqu'il n'y a pas de recueil de données en temps réel (caméra, détection automatique de bouchons...) excepté d'une part, pour les stations de comptage SIREDO, mais celles-ci ne sont pas exploitées en temps réel par la CDES excepté en période de crise, et d'autre part, pour les stations météo qui sont utilisées pour la viabilité hivernale.

Les missions assurées sont analysées au travers des trois composantes définies dans le schéma directeur d'exploitation de la route, à savoir : le maintien de la viabilité, la gestion du trafic et l'aide au déplacement.

#### **2.4.1.1 La veille qualifiée**

Une veille qualifiée est assurée toute l'année, hors heures ouvrables, par un agent d'astreinte, rattaché au CEI de Bouttencourt, qui a pour mission de recevoir les appels, de contacter les personnels, déclencher les interventions d'urgence et de rendre compte au cadre de permanence en cas de nécessité. Il dispose d'un cahier de consignes et remplit une main courante des événements.

#### **2.4.1.2 Les équipes d'intervention**

La surveillance du réseau est assurée par des patrouilles d'exploitation, avec une fréquence de deux fois par jour.

Les interventions d'urgence sont assurées par ces mêmes équipes sur l'ensemble du réseau.

Le personnel affecté au maintien de la viabilité et aux interventions d'urgence est constitué de deux équipes composées de deux agents et d'un chef d'équipe hors période hivernale et d'un chef d'équipe et un agent pour la viabilité hivernale depuis la mise en œuvre de la RTT.

Elles ont un secteur d'une soixantaine de kilomètres, de part et d'autre de Bouttencourt, entre Abbeville et Neufchâtel en Bray.

Ce personnel ne dispose pas d'équipement spécial mais il assure la maintenance de premier niveau. Il tient à jour une main courante pour consigner la présence ou l'absence d'anomalie sur le réseau routier et remplit des fiches d'intervention. Il a reçu à cet effet une formation et des documents pédagogiques lui permettant de remplir ses tâches dans les meilleures conditions d'efficacité.

La connaissance en temps réel des dysfonctionnements du réseau autoroutier est obtenue à 38 % par le RAU, à 60 % par les patrouilles et à 2 % par des appels téléphoniques directs des usagers.

Hors période hivernale, il y a une astreinte organisée pour les interventions d'urgence.

Cette astreinte est organisée de la manière suivante selon le type de personnel :

- pour les chefs d'équipe et les agents d'exploitation :
  - en été 6 agents d'astreinte par semaine,
  - en hiver quatre agents d'astreinte par semaine pour les interventions d'urgence et sept agents par semaine pour la V.H. ;
- pour les contrôleurs et chefs de centre :
  - en été quatre semaines d'astreinte,
  - en hiver une semaine sur trois pour les contrôleurs (permanents DOVH).

#### **2.4.1.3 Aide aux déplacements**

Les relations avec les usagers sont notamment concrétisées par des informations prévisionnelles sur les chantiers diffusées par la radio, ou d'autres perturbations de circulation, diffusées périodiquement par la presse.

Les informations sur les conditions hivernales de circulation sont fournies par des bulletins à la presse lorsqu'il y a eu des actions de salage ou de déneigement par un répondeur téléphonique qui est réactualisé selon la durée de l'événement pour les fortes perturbations du trafic ou deux fois par jour pour les barrières de dégel. Des dossiers de presse sont remis fin octobre aux médias pour une sensibilisation sur les risques de la conduite hivernale et pour une information sur le service hivernal.

#### **2.4.1.4 État futur**

Pour le réseau concerné par la première phase du SDIR, le PGE actuellement en cours d'élaboration n'est pas suffisamment avancé pour permettre de réaliser une description de l'état futur de l'organisation prévue et des équipements complémentaires.

On se contentera donc de considérer l'état cible avec les objectifs du SDIR.

#### **2.4.1.5 Conclusion**

On constate donc que pour le niveau de service, les remontées d'information concernant les bouchons et ralentissements ne se font pas en temps réel du fait de l'absence d'équipement le permettant (comptage de trafic permanent en temps réel, caméras de surveillance, détections automatiques de bouchons ou d'incidents).

Concernant les accidents, incidents, manifestations, les remontées d'information se font par les équipes d'intervention ou les services de police ou de secours, mais il n'y a pas de suivi en temps réel systématique, faute de moyens de communication et d'une organisation adaptés.

Il en va de même pour le suivi des travaux qui font l'objet d'une planification pour les plus importants, mais non d'un suivi en temps réel.

Les mesures de gestion du trafic ne font pas l'objet d'un suivi systématique en temps réel, seules celles qui provoquent d'importantes perturbations font l'objet de remontées périodiques d'information au CRICR .

Les sources de progrès passent donc par un renforcement des équipements permettant un suivi en temps réel des événements, une organisation des services orientée sur des remontées systématiques des informations en s'aidant de moyens nouveaux de saisie et de transmission de cette information vers un CIGT départemental qui reste à mettre en place et qui centralisera les remontées d'informations émanant des équipements et des équipes d'intervention.

## 3. L'information dans le domaine des transports collectifs

### 3.1 La Région Picardie

Le site internet de la Région Picardie (<http://www.cr-picardie.fr>) fournit des informations sur la politique tarifaire mise en œuvre par la Région pour les étudiants et les salariés, mais il renvoie directement sur le site TER de la SNCF (<http://www.ter-sncf.com>) pour les autres informations en particulier les informations relatives aux fiches horaires et aux possibilités de déplacements commune à commune en train.

### 3.2 Le Département de l'Aisne

Depuis 1982, à l'initiative du Conseil général de l'Aisne et d'un groupement de neuf transporteurs du département, a été créé le Centre d'information des transports de l'Aisne qui a pour vocation :

- de *promouvoir* le transport routier de voyageurs dans le département
- d'*informer* de façon précise et efficace les usagers sur les lignes et les services scolaires du département

Les principaux outils de communication du CITA sont :

- un service téléphonique (**AZUR 0810 75 00 00**) ;
- un service internet ([www.cita.asso.fr](http://www.cita.asso.fr)) ;
- et des panneaux de présentation des fiches horaires dans les gares et offices de tourisme.

Par ailleurs, la CITA est chargée de gérer la centrale de mobilité du Département. En effet, depuis 2002 plusieurs lignes hebdomadaires de marché sont des services de transport à la demande.

Pour accéder à ces services, les usagers doivent contacter préalablement par téléphone le CITA (n° azur : **0 810 75 00 00**) qui enregistre la réservation et met en place le service demandé ; 80 communes sont ainsi desservies, trois exploitants concernés et 20 000 km effectués en 2004.

En fait, les informations fournies par le CITA ne concerne pas que les services routiers non urbains mais également les services de transports urbains et les services ferroviaires (TER et TGV).

### 3.3 Les transports urbains de Château-Thierry

Sources TCU données 2004 : PTU = 14 communes ; Population PTU = 27 009 habitants ; 1 exploitant sur le réseau urbain ; Pas de Tarifs intermodaux ; 6 titres  
Sites : <http://www.ville-chateau-thierry.fr> et <http://www.transval.net> et <http://www.marne-et-morin.fr>

Le Syndicat Intercommunal de Transport Urbain de l'Agglomération de Château Thierry a été créé en 1997 afin d'assurer la desserte de 14 communes de la communauté de communes Ces 14 communes constituent le Périmètre des transports Urbains (PTU) soit une population de 27 009 habitants et représentent une superficie de 143 km<sup>2</sup>.



En avril 1997, Le réseau de Transport Urbain TRANSVAL est donc créé. L'exploitation des onze lignes du réseau est confiée aux Cars de Château Thierry (Société Marne et Morin). Cela fait l'objet d'un contrat de douze ans de type « garantie de recette ».

**Le site de la ville de Château Thierry** (<http://www.ville-chateau-thierry.fr>), dans le thème « Ville Pratique à la rubrique Services intercommunaux » donne les coordonnées du réseau TRANSVAL (adresse, téléphone 03 23 84 15 19 et numéro vert 0 800 848 220) ainsi que l'adresse mél avec accès direct et l'adresse du site du réseau Transval (<http://www.transval.net>).

Cet accès est également possible à partir de la page « Services Intercommunaux » signalant « Des tarifs préférentiels existent, en particulier pour les personnes âgées, les jeunes et demandeurs d'emploi » mais également à la rubrique « Etudiant à Château Thierry » où il est indiqué : « Les Transports : 30 % de réduction pour les moins de vingt ans dans les autobus TRANSVAL. Tél : 03 23 84 15 19. »

**Le site du réseau TRANSVAL** (<http://www.transval.net>) fournit les informations suivantes :

- *aide à la préparation des trajets* selon la destination, la date et l'heure du trajet (Itinéraires). A partir d'une ville de départ et d'un horaire défini, d'une ville d'arrivée et d'une heure d'arrivée souhaitée, d'un jour défini (lundi, mercredi, périodes scolaire...) il est possible d'obtenir les différents itinéraires possibles (avec le numéro de la ligne et les horaires correspondants à la demande faite). Imprimable ;
- *plan détaillé des lignes* : avec Plan du réseau « imprimable » ;
- *horaires* : à partir d'un choix de ligne, consultation de la fiche horaire correspondante ;
- *tarifs* ;
- *les communes du SITUACT* (accès direct sur le site de certaines communes du SITUACT) ;
- *contacts*.

### 3.4 Les transports urbains de Chauny

Sources TCU données 2004 : PTU = 8 communes ; Population PTU = 19 506 habitants ; 1 exploitant sur le réseau urbain ; Tarifs intermodaux : urbain/interurbain pas de billettique ; 5 titres.

Sites : Ville de Chauny (<http://www.ville-chauny.fr/transports>)

En septembre 1995 est institué le Périmètre des Transports Urbains de Chauny. Il est composé de huit communes soit une population de 19 506 habitants et une superficie de 66 km<sup>2</sup>.

En octobre 1997 un contrat de quinze ans de type contribution financière forfaitaire a été signé entre le Syndicat Intercommunal de Transport de l'Agglomération de Chauny (S.I.T.A.C) et la Société des Transports de l'Agglomération de Chauny (S.T.A.C). Le réseau est composé de quatre lignes urbaines exploitées par la S.T.A.C

Actuellement quatre lignes interurbaines pénètrent dans le PTU. Ces lignes sont exploitées par la Compagnie Saint Quentinnoise de Transports (CSQT) et la Régie des Transports de l'Aisne (R.T.A.).

**Le bureau d'accueil des TAC** (Transports de l'agglomération de Chauny), 150, Avenue Jean Jaurès 02300 CHAUNY. **Tél : 03 23 40 27 90**, fournit des informations aux usagers (plan du réseau, horaires, grille tarifaire).

Il en est de même du **site internet de la ville de Chauny** (<http://www.ville-chauny.fr/transports>)

Qui fournit les informations suivantes :

- *Coordonnées du bureau d'accueil TAC ;*
- *Plan des lignes urbaines ;*
- *Horaires des lignes urbaines et non urbaines ;*
- *Titres de transport et coordonnées des dépositaires ;*
- *Liens vers d'autres sites : SNCF (<http://www.sncf.fr>) et CITA (<http://www.cita.asso.fr>).*

### 3.5 Les transports urbains de Laon

**Sources TCU données 2001 : Pas de réponse au Cahier Vert depuis 2002**

PTU = 3 communes ; Population PTU = 30 236 habitants ; 1 exploitant sur le réseau urbain ; Tarif combiné urbain/fer ; système billettique ; 11 titres .

Sites : Ville de Laon (<http://www.ville-laon.fr>), Transports urbains laonnois (TUL) (<http://www.tul-laon.net>)

Jusqu'en décembre 2004 c'était la Société d'Economie Mixte des Transports Urbains Laonnois (S.A.E.M.T.U.L) qui assurait l'exploitation du réseau urbain du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de Laon (SITUL) dont la population est de 30 236 habitants.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, un nouveau contrat est passé avec la société LAON MOBILITE (rattachée au groupe TRANSVEV) qui désormais est l'exploitant du réseau.

**Le site internet de la ville de Laon** (<http://www.ville-laon.fr>) fournit des informations sur les transports dans la rubrique « VIVRE A LAON / Transports » en abordant les points suivants :

- *Présentation ;*
- *Poma ;*
- *Rappel des caractéristiques du POMA , et renvoi vers l'accueil téléphonique du POMA (Gare SNCF) au 03 23 79 07 59 pour obtenir tout renseignement sur les tarifs et les conditions d'utilisation ;*
- *Bus. Renvoi sur les tarifs (grille tarifaire), les horaires mais renvoi par un lien sur le site internet du CITA (<http://www.cita.asso.fr>);*
- *Taxis. Une liste des taxis est donnée avec leurs adresses ;*
- *Lien avec le site des transports urbains laonnois (<http://www.tul-laon.net>).*

Dès la page d'accueil du **site internet des Transports Urbains Laonnois**, il est possible d'accéder au site du Groupe TRANSDEV et à une promenade numérique sur le POMA 2000 (Le départ du POMA, le POMA à l'hôtel de Ville, Les trois stations).

Ensuite sont présentés les différents thèmes du site :

- *l'accueil ;*
- *se déplacer ;*

- Les horaires. Téléchargement des horaires des lignes du réseau et visualisation du schéma des lignes,
- Les lignes. Le réseau de transport urbain, c'est :
  - quatre lignes urbaines,
  - une ligne de taxi TUL,
  - une ligne navette dans la ville haute (cité historique),
  - cinq lignes scolaires,
  - et le POMA 2000 qui a remplacé le tramway dès février 1989<sup>2</sup>.

La ligne de taxi TUL fonctionne comme une ligne virtuelle (points d'arrêts et horaires prédéfinis), mais elle est effectuée par un taxi dès lors qu'un usager en fait la demande.

Elle fonctionne sur réservation par appel téléphonique au 03 23 79 07 59 avec respect de certains délais (la veille avant 17h pour le lendemain, avant 12h pour l'après midi et le samedi pour le lundi.).

Il faut établir une carte nominative pour s'abonner ou pour les non abonnées possibilité d'acheter un ticket au conducteur au prix d'un euro. Possibilité de correspondance avec le réseau Bus ou le POMA :

- *tickets* ;
- *les horaires*. Téléchargement des fiches horaires des lignes du réseau et adresse où l'on peut obtenir le guide de l'usager ;
- *la Société* ;
- *contact* ;
- *liens*.

### 3.6 Les transports urbains de Saint-Quentin

Sources TCU données 2004 : PTU = 20 communes ; Population PTU = 78 327 habitants ; Surface = 156.9 km<sup>2</sup>, 1 exploitant sur le réseau urbain ; Tarifs intermodaux : urbain/régional (fer) ; pas de billettique ; 13 titres

Sites : <http://www.ville-saintquentin.fr> et <http://www.cita.asso.fr>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin assure la compétence « transport » auparavant détenue par la ville de Saint Quentin.

Le PTU de Saint Quentin est composé de vingt communes mais seulement cinq communes sont desservies par le réseau urbain avec six lignes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin a confié l'exploitation des Transports Urbains Saint-Quentinois à la Société SAINT-QUENTIN MOBILITE filiale du groupe TRANSDEV dans le cadre d'un contrat de type concession passé en septembre 2004 pour une durée de vingt-cinq ans.

En matière de tarification intermodale avec la SNCF, il existe les possibilités suivantes :

- titre intermodal train + transports urbains (TUSQ) pour les actifs (Abonnement Travail +),

---

<sup>2</sup> POMA 2000 est un mini métro aérien complètement automatique à traction par câble. Il dessert trois stations entre la Ville Haute et la Ville Basse sur 1,5 km de ligne.

- l'Abonnement Scolaire réglementé + est proposé aux élèves qui arrivent en gare de Saint-Quentin et qui souhaitent emprunter les lignes urbaines pour rejoindre leur établissement scolaire.

En matière d'information multimodale, l'utilisateur peut disposer de nombreuses informations relatives aux :

- réseau ;
- horaires ;
- prix et tarifs ;
- infos sur les perturbations ;
- infos sur les travaux ;
- infos sur les modifications d'itinéraires de lignes.

Elles sont disponibles :

- auprès des conducteurs ;
- dans les guichets espaces de ventes et d'informations (**Saint-Quentin Mobilité, Rue Buridan, Tél. 03 23 62 62 62 ; et 12, Avenue du général de Gaulle, Tél. 03 23 06 19 05.**

Le CITA (Centre d'information des Transports de l'Aisne) chargé de gérer la Centrale Intermodale départementale donne des informations sur les transports scolaires et les correspondances.

Cependant, selon la Communauté d'agglomération, cette centrale n'entre pas dans la catégorie des services d'information multimodale tels que voulu par la loi SRU. D'autres moyens d'information multimodale peuvent être éventuellement envisagés dans le cadre du PDU de Saint Quentin où le thème de l'intermodalité est une préoccupation majeure de la réflexion sur les déplacements.

### 3.7 Les transports urbains de Soissons

Sources TCU données 2004 : PTU = 30 communes ; Population PTU = 57 376 habitants ; 2 exploitants sur le réseau urbain ; Pas de tarifs intermodaux ; pas de billettique ; 12 titres

Sites : <http://www.ville-soissons.fr>, <http://www.rta02.com>, <http://www.mobilinfos.org> et <http://www.mobitus.org>

Le SITUS (Syndicat mixte intercommunal des transports urbains soissonnais) regroupe trente communes dont vingt-sept appartiennent à la Communauté d'agglomération de Soissons et trois à une communauté de communes voisines, une commune n'étant pas desservie par les transports urbains.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, date de création de la Communauté d'agglomération, le SITUS (Syndicat intercommunal) regroupait douze communes dont les trois appartenant à la Communauté de communes voisines ; le SITUS (50 000 habitants) était l'AO des Transports urbains Soissonnais (TUS), desservant les douze communes de son périmètre avec douze lignes : 452 000 kilomètres en 2003 et 1 063 000 voyages pour un coût de 1 187 000 euros et 365 000 euros de recettes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, le Syndicat mixte est l'AO compétente. Il existe deux types de services de transports urbains:

- les TUS desservent toujours les douze communes desservies avant le 1er janvier 2000 avec un niveau de service sensiblement identique, ces services urbains sont exploités par l'entreprise « Cars express » dans le cadre d'un marché public « à prix forfaitaire » ;

- les Transports à la demande (TAD), mis en place en avril 2002, desservent 17 communes périphériques (7.000 habitants) avec neuf lignes offrant chacune 9 AR virtuels: 170 000 kilomètres et 22 000 voyages pour un coût de 290 000 euros et 22 000 euros de recettes ; ces services sont exploités par la Régie des transports de l'Aisne (RTA) dans le cadre d'un marché public à bons de commande.

Par ailleurs, un contrat d'assistance technique est passé entre le SITUS et KEOLIS pour évaluer les résultats du réseau et proposer les adaptations nécessaires afin de mieux répondre aux besoins des usagers.

C'est également dans le cadre de ce contrat que KEOLIS met à disposition du SITUS le logiciel Obiti de traitement des bases de données horaires utilisé par les opérateurs de la Centrale de déplacements Mobilinfos pour gérer le TAD mais également pour fournir des informations par téléphone aux usagers.

Depuis la création du SITUS en 1983, ce dernier est en effet fortement impliqué dans la gestion du réseau, de la conception des services à l'information des usagers, avec l'assistance technique d'un prestataire spécialisé (aujourd'hui KEOLIS, à l'origine le Cete), le choix d'un exploitant tractionnaire (rémunération au kilomètre parcouru) et la prise en charge des investissements en matériel roulant y compris pour l'exécution du TAD.

Ainsi, c'est le SITUS qui assure le fonctionnement de la Centrale de déplacements, employant à cet effet trois salariés.

En matière d'information aux usagers, le SITUS utilise trois supports de nature différente :

- le guide de l'utilisateur publié chaque année rassemblant l'ensemble des informations nécessaires pour accéder aux services de transports urbains, y compris le TAD ;
- **la Centrale de déplacements**, accessible par téléphone (**numéro vert 0 800 53 50 99**) où une hôtesse fournit les informations nécessaires à l'utilisateur désirant se déplacer d'un point A à un point B, y compris pour des destinations extérieures au périmètre du SITUS, quelque soit le moyen de transport utilisé (services urbains du SITUS, services routiers non urbains, services ferroviaires TER ou TGV) ;
- **le site internet** (<http://www.mobilinfos.org>).

Le site internet du SITUS a été ouvert en avril 2002 ; il permet d'obtenir les informations utiles relatives aux déplacements en transport collectif dans le soissonnais et au delà.

Dès la page d'accueil l'adresse de la boutique TUS et de MOBILINFOS est donnée ainsi que le N° Vert d'appel gratuit : 0 800 53 50 99. Ensuite, Le site se décompose ainsi :

- *centrale de déplacements* :  
« Centrale de déplacements (trains, cars, bus, Transport à la demande, Taxis...) sur simple appel téléphonique, il est possible de connaître votre chaîne des déplacements à partir du Soissonnais pour vous rendre à Paris, Reims, Laon, Saint-Quentin, Compiègne... » ;
- *transport à la demande* :
  - lignes TAD :  
« Les neuf lignes fonctionnent selon un itinéraire précis et à des heures fixées une fois pour toute, comme une ligne de bus classique. En revanche , deux caractéristiques la distinguent d'une ligne de bus traditionnelle :
    - les véhicules utilisés sont de petit gabarit,
    - pour voyager, il faut impérativement réserver son trajet par téléphone au moins une heure à l'avance (l'appel est gratuit),

- horaires. Accès aux horaires à un arrêt en choisissant une ligne dans les neuf proposées,
- mode d'emploi. Le ticket TAD permet de se rendre d'un point de départ vers un autre. Il est valable sur tout le réseau urbain et permet les correspondances en utilisant plusieurs lignes. Les titres de transport TUS ne peuvent être utilisés sur les lignes TAD,
- réservations. La réservation est obligatoire. Il suffit d'appeler une hôtesse (du lundi au samedi de 9h à 18h sauf jours fériés) en composant le numéro vert gratuit de la Centrale MOBILINFOS 0 800 53 50 99 ; Il faut réserver au moins une heure avant le départ. (la veille pour un départ avant 11 h du matin, au plus tard à 18h).  
Il faut être présent à l'heure et à l'arrêt fixé avec l'hôtesse « MOBILINFOS » ; les TAD sont équipés d'une « place handicapée » il faut le signaler lors de la réservation.
- tarifs. 1.60 euro pour l'achat d'un ticket à l'unité en vente à bord des véhicules TAD ou TUS, 1.02 euro pour un ticket acheté en carnet de 10 à la Boutique bus ou chez le dépositaire, gratuit pour les enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte dont la présence aura été signalée lors de la réservation, les enfants de moins de six ans doivent être accompagnés d'un adulte.  
Les tickets s'achètent à la boutique Bus (adresse, arrêt de desserte, jours et heures d'ouverture sont donnés), chez les dépositaires (accès direct à la liste), auprès du conducteur du TAD
- dépositaires. La liste des dépositaires avec leur adresse et rappel de toutes les coordonnées de la Boutique Bus ;
- *transports urbains soissonnais* :
  - plan du réseau,
  - correspondances,
  - dessertes quartiers,
  - destinations principales,
  - lignes,
  - horaires,
  - tarifs,
  - dépositaires ;
- *lignes interurbaines*. La liste des lignes interurbaines desservant Soissons est reprise par numéro chronologique de la ligne, le nom du transporteur, l'origine ou la destination de la ligne, le numéro de téléphone du transporteur ;
- *artisans taxis*. Une liste d'artisans taxis est donnée (nom, adresse et n° de téléphone) ;
- *covoiturage*. Accès direct au Formulaire d'inscription à envoyer par mail : nom, prénom, adresse email, n°s téléphone fixe et portable, numéro de fax, lieu de départ, lieu d'arrivée, motif du déplacement, période du déplacement, jours de déplacements (lundi, mardi...), heure de départ, heure de retour, est-ce une offre ou une demande, commentaires.  
Cette rubrique fournit la liste des offres et des demandes formulés, la transaction pour une offre permettant de satisfaire une demande étant assurée par l'intermédiaire de la Centrale de déplacements ;
- *administration*. Présentation du SITUS (institutions, moyens humains, techniques et matériels, projets et décisions prises) ;
- *commandes publiques...*

- *actualités*. Afin de connaître les perturbations sur le réseau en fonction de travaux ou de manifestations. Par date, intitulé de la ligne ou des arrêts non desservis, les raisons de la perturbation et les solutions de remplacement sont proposées ;
- *la boîte à idées*.

### 3.8 Le département de l'Oise

**Le site internet du Département** (<http://www.cg60.fr/>) donne peu d'informations sur les transports si ce n'est une présentation succincte de ses compétences en matière de transports scolaires et d'infrastructures routières.

L'information relative aux services routiers non urbains de voyageurs de la compétence de la compétence du Département est mise à la disposition des usagers par :

- la publication d'un guide horaire avec le plan du réseau et des fiches horaires par ligne ;
- la création d'une centrale d'information et de réservation **OPTIO** (numéro Azur : **08 10 60 00 60**, accessible au prix d'un appel local).

La centrale de mobilité OPTIO permet d'identifier les besoins en matière d'information multimodale en notant, pour chaque appel, les caractéristiques du besoin de déplacement exprimé.

Elle est également mise à la disposition des Autorités organisatrices de transports urbains qui le souhaitent pour faire les réservations de systèmes de transport à la demande (Communauté de communes du pays de Thelle, Communauté d'agglomération de Beauvais par exemple).

Les services du Conseil général de l'Oise ne connaissent pas la PREDIM ; ils seraient intéressés par une journée d'information et de réflexion sur l'information multimodale.

### 3.9 Les transports urbains de Beauvais

Sources TCU données 2004 : PTU = 28 communes ; Population PTU = 76 962 habitants ; 1 exploitant sur le réseau urbain ; Pas de tarifs intermodaux ; pas de système billettique ; 9 titres

Sites : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (<http://www.beauvais.fr>)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, date de sa création, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis a en charge la compétence transport : elle gère son organisation sur l'ensemble du territoire (28 communes).

Un contrat de type gestion à prix forfaitaire lie l'autorité organisatrice et la société exploitante (CAB ARO qui dessert ces communes).

Fin 2003, début 2004 est mise en place un service de transport à la demande, ICréabus, qui permet de commander le passage d'un minibus aux heures creuses de la journée sur une ligne desservant une commune périphérique.

Ce service fonctionne sur appel à la centrale de réservation OPTIO (0 810 60 00 60).

**Le site internet de la ville de Beauvais** (<http://www.beauvais.fr>), en consultant la rubrique « Beauvais / Découvrir Beauvais / Transports urbains beauvaisiens » permet de télécharger le plan du réseau et le guide de l'utilisateur.

Ce guide de l'utilisateur, disponible sur support « papier », fournit les informations suivantes :

- *un plan du réseau ;*
- *des fiches horaires par ligne y compris celle en transport à la demande, avec dessin schématique de la ligne sur lequel figurent tous les arrêts ainsi que les lignes en correspondance et les jours de fonctionnement. Il est possible à partir de chaque fiche horaire de connaître l'heure de passage du bus à un arrêt en se reportant à l'arrêt principal de référence et en y ajoutant les « minutes » entre arrêts indiqués ;*
- *un feuillet où sont repris :*
  - les principaux lieux publics desservis avec le numéro de la ligne, et l'arrêt,
  - la tarification (type de titre, coût, bénéficiaire, conditions d'obtention des titres et documents à présenter) et la liste des dépositaires avec leur adresse,
  - les coordonnées du kiosque d'accueil et d'information : **Kiosque TUB 16, Place Clémenceau 60000 BEAUVAIS (Tél. 03 44 45 10 11).**

### 3.10 Les transports urbains de Chantilly

CHANTILLY fait partie des 13 % de communes ayant mis en place un réseau de transport urbain avec une population se situant entre 10 000 et 12 000 habitants.

Le réseau (Desserte Urbaine Cantilienne), bénéficiant de la gratuité, existe depuis 2000. Il vient d'être remis en appel d'offre remporté par l'entreprise CARIANE

Deux lignes fonctionnent du Lundi au Samedi. Elles ont pour arrivée (ou départ) la Gare de Chantilly et sont en correspondance avec les trains arrivant (ou venant) de Paris.

Les informations relatives au réseau peuvent être consultées à partir du site de la ville de Chantilly [www.ville-chantilly.fr](http://www.ville-chantilly.fr) dans la rubrique « Chantilly pratique / Informations pratiques / Horaires des transports /DUC ».

Les fiches horaires des deux lignes sont en fait des scans des fiches horaires « papier » disponibles en mairie, à l'office du tourisme, auprès des conducteurs.

### 3.11 Les transports urbains de Compiègne

Sources TCU données 2004 : PTU = 14 communes ; Population PTU = 71 614 habitants ; 2 exploitants sur le réseau urbain ; réseau gratuit sauf le dimanche

Sites : <http://www.agglo-compiegne.fr> et <http://www.compiegne.fr>

La gratuité du transport a été instaurée depuis de nombreuses années sur le réseau urbain de COMPIEGNE (Transports Urbains Compiègnais) qui alors ne desservait que cette ville.

Dès juillet 2005, le réseau de transport de Compiègne se nomme TIC. Il reprend les Transport Urbains Compiègnais et les anciens Transports Inter communaux.

Le service est gratuit en semaine ; les dimanches et jours fériés une ligne spécifique est mise en place, le trajet est payant.

Le transport à la demande AlloTIC a été mis en place en décembre 2002, il complète l'offre de transport sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération.



Cinq lignes relient les communes au centre de Compiègne, ce service est assuré par des artisans taxis et permet ainsi aux habitants de quatorze communes de partager un taxi à moindre coût.

La réservation est obligatoire avec des itinéraires prédéfinis mais des horaires libres dans la mesure où il est possible d'assurer le service.

**Le site de l'autorité organisatrice** (<http://www.agglo-compiegne.fr>) fait apparaître, dès la première page, la phrase suivante : « Pour vous déplacer, l'ARC dispose de deux possibilités de transports : TIC et ALLOTIC ».

Il est alors possible à partir des mots « TIC » et « ALLOTIC » d'accéder directement aux informations suivantes :

- *Les Transports Inter Communaux*. Quelques lignes sur la présentation du réseau depuis le 15 juillet 2005, puis :
  - plan du réseau téléchargeable,
  - fiche horaire et plan de chaque ligne (avec indication des lignes en correspondance) téléchargeables,
  - les lignes des dimanches et jours fériés (téléchargeable) ;
- *AlloTIC : le transport à la demande* :
  - présentation du service,
  - comment l'utiliser : réservation obligatoire par N° vert gratuit (0 800 100 754), jours et heures de fonctionnement, coût du trajet,
  - guide Allotitc téléchargeable (ce document permet également de visualiser le tracé des lignes et arrêts Allotitc, ainsi que les arrêts en correspondance avec les bus TIC,
  - une liste non exhaustive des taxis compiégnais avec leurs coordonnées téléphoniques peut également être consultée.

**Le site de la ville de Compiègne** (<http://www.compiegne.fr>), dès la page d'accueil, permet d'ouvrir la rubrique « VIVRE A COMPIEGNE » on l'on découvre le thème « Transports en commun » (mais aussi « pistes cyclables », « parc de stationnement »).

Dans « Transports en commun », quelques lignes sur la présentation du réseau depuis le 15 juillet 2005, puis sont reprises les informations données (et déjà citées) dans le site de l'autorité organisatrice (Communauté d'agglomération de la région de Compiègne »)

### 3.12 Les transports urbains de Creil

Sources TCU données 2004 : PTU = 4 communes ; Population PTU = 69 806 habitants ; 1 exploitant sur le réseau urbain ; Pas de tarifs intermodaux ; Pas de Système billettique ; 10 titres

Site : <http://www.cc-agglocreilloise.fr> et <http://www.creilbus.fr>

Le réseau a été mis en place en 1979. IL est géré dans le cadre d'un contrat de délégation de service public entre la Communauté d'Agglomération Creilloise (issue de l'ancien District de Creil) et la Société STAC exploitant le réseau, convention renouvelée le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

**Le site de l'autorité organisatrice** (<http://www.cc-agglocreilloise.fr>), dès l'ouverture de la page d'accueil, fait apparaître une rubrique « L'ESSENTIEL A SAVOIR » avec un thème « Transports Urbains ».

On trouve alors les informations suivantes :

- *des éléments statistiques sur le réseau* (nombre de lignes, de bus, fréquentation...);

- *les lignes et horaires du STAC* (régulières et scolaires) téléchargeables ;
- *le plan du réseau* général téléchargeable ;
- *des informations sur la ligne Picardie-Roissy* avec possibilité de télécharger les horaires, le numéro d'appel Informations passagers : 0 810 60 00 60 ainsi que celui d'Informations Entreprises : 01 60 03 63 56 et les différentes formules tarifaires sur cette ligne ;
- *des renseignements pratiques relatifs à la grille tarifaire* du réseau avec la présentation des différents titres, leur coût, leur condition d'utilisation et les pièces à fournir pour les obtenir ;
- *les différents modes d'information*. Guide du voyageur, téléphone, kiosque du STAC ;
- *la liste des dépositaires*.

**Le site de l'exploitant** (<http://www.creilbus.fr>), après une présentation rapide du réseau et des moyens mis en place en personnel, matériel... permet l'accès aux rubriques suivantes :

- *plan du réseau* :
  - plan du réseau général téléchargeable en ayant la possibilité d'avoir un plan plus détaillé si l'on clique sur le nom des villes,
  - plan du réseau scolaire téléchargeable ;
- *horaires avec jours de fonctionnement et Itinéraires* téléchargeables ;
- *tarification* ;
- *présentation des différents tarifs* selon la notion de fréquence de déplacement, de la tarification scolaire et des autres titres (photo des titres, coût, dans quel cas l'utiliser, comment l'obtenir et sous quelles conditions, pièces à fournir) ;
- *voyager mieux* ;
- *rappel de quelques consignes pour voyager mieux* (montée par la porte avant, présentation des titres, interdiction de fumer...) ;
- *dépositaires* ;
- *par commune, liste des dépositaires avec leur adresses* ;
- *suggestions* ;
- *formulaire pré rempli* où l'utilisateur peut apporter remarques, critiques et suggestions ;
- *documents à télécharger* :
  - les fiches horaires,
  - la demande de carte de Transport,
  - le demande de carte de transport scolaire,
  - la demande de carte de transport scolaire subventionné.

### 3.13 Les transports urbains de Méru et de Pont-Sainte-Maxence

Pas d'information disponible sur ces réseaux.

### 3.14 Les transports urbains de Senlis

Le site internet : <http://www.ville-senlis.fr/menu-in/main.html?menu=1&ssmenu=6&ssmenu=2> donne les différents moyens de déplacement utilisable au départ de Senlis.

### 3.15 Le département de la Somme

La seule information disponible relative aux services de transports non-urbains de la compétence du Département concerne les horaires sous forme de fiches.

Le Département et les usagers ne sont pas satisfaits de l'information actuelle qui est insuffisante pour connaître et promouvoir l'usage du système de transport.

Il n'a pas été réalisé d'enquête pour connaître les besoins en matière d'information multimodale, mais il est envisagé à terme la mise en place d'une centrale de mobilité téléphonique.

Les services du Département connaissent la PREDIM et sont intéressés par une journée d'information et de réflexion sur l'information multimodale.

### 3.16 Les transports urbains d'Abbeville

Sources TCU données 2004 : PTU = 12 communes auquel s'ajoute Epagne Epagnette au 01/01/2005 ; Population PTU = 31 557 habitants ; 1 exploitant sur le réseau urbain ; En septembre 2005 toutes les communes du PTU s'ont desservies. Tarifs intermodaux : urbain/régional (fer) ; pas de billettique ; 12 titres

Sites : <http://www.cc-abbeillois.fr> et : <http://www.filinfodeplacements.com> (site non disponible en cours d'amélioration).

Début 2005, la Communauté de communes de l'Abbeillois prend la compétence Transports urbains, se substituant au District de l'agglomération d'Abbeville qui assurait cette compétence depuis 1993.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005 la communauté de communes organise directement les transports scolaires de toutes les communes rurales (maternelle, primaire, collégiens et lycéens)

A cette date, le réseau de bus est étendu à l'ensemble des communes rurales. Celui-ci est organisé en lignes régulières toute l'année, quelle que soit la période, les mercredis, jeudis et samedis avec un aller retour en matinée et les mercredis et samedis avec un aller retour en après midi.

**Le site internet de la Communauté de communes** (<http://www.cc-abbeillois.fr>) fournit des informations sur ces transports à la rubrique « A votre service / Transports » :

- *Le plan du réseau* ;
- *Les horaires des lignes* (4lignes urbains, cinq lignes suburbaines, une ligne scolaire) ;
- *Les coordonnées du point d'accueil et d'information* : **BOUTIQUE DU TRANSPORT 2**, Rue des Teinturiers 80100 ABBEVILLE. Tél : **03 22 24 84 84**

La centrale de mobilité, **FILINFO** (N° vert **0 800 24 84 84**) permet de se déplacer sur le réseau FILIBAAG (services réguliers et services de transport à la demande).

Afin de compléter l'offre de transport, le projet SARRASIN (Service d'Accompagnement en Région Rurale Sur Inscription Nominative) est en cours d'étude.

Il vise à mettre à disposition du public, dans un rayon de 30 km autour d'Abbeville, vingt véhicules en co-voiturage ou en temps partagé.

### 3.17 Les transports urbains d'Amiens

Sources TCU données 2004 : PTU = 27 communes ; Population PTU = 177 345 habitants ; 1 exploitant sur le réseau urbain ; Pas de tarifs intermodaux ; Système billettique « sans contact » ; 22 titres

Sites : <http://www.amiens.com> et <http://www.ametis.net>

Et un site intéressant : <http://www.amiensveloservice.fubicy.org>

Le réseau Amiénois est exploité par la Société d'Economie Mixte des Transports Amiénois (SEMTA) dans le cadre d'une convention de type régie intéressée avec la Communauté d'Agglomération AMIENS METROPOLE.

Le 19 décembre 2003, la SEMTA change d'appellation commerciale et devient « AMETIS » ; en mars 2004 :

- lancement du site internet AMETIS (<http://www.ametis.net>);
- mise en service d'une nouvelle ligne de transport à la demande en taxi et minibus desservant la ZI d'Etouvie ;
- mise en service du **centre d'appel d'information et de réservation (Tél. 0 820 80 20 10)**.

**Le site de l'autorité organisatrice** (<http://www.amiens.com>), accessible aux mal voyants, permet d'accéder, dans la rubrique « Services / Les Transports Urbains », aux informations sur le réseau AMETIS (Transports urbains : <http://www.ametis.net>) et sur le réseau TAAM (Transports adaptés Amiens Métropole) réservé aux personnes à mobilité réduite ([http://www.synergihp.fr/ewb\\_pages/r](http://www.synergihp.fr/ewb_pages/r)).

**Le site de l'exploitant** (<http://www.ametis.net>), dès la page d'accueil, donne le N° **indigo : 0 820 80 20 10** permettant d'appeler par téléphone la centrale d'information et de réservation du transport à la demande.

Depuis cette page, il est possible d'accéder aux rubriques suivantes :

- *les horaires de toutes les lignes ;*
- *les perturbations ;*
- *les différents Titres de transport ;*
- *de rechercher son itinéraire* à partir d'un lieu de départ et d'un lieu d'arrivée, de la date du trajet et de l'option du trajet (le plus rapide ou celui qui offrira le moins de changement) ;
- *l'actualité sur le réseau* (travaux, perturbation sur le réseau, téléchargement de télécharger des documents tels que l'imprimé scolaire pour la future rentrée) ;
- *mieux connaître le réseau ametis :*
  - « Ametis Futé » qui renvoie vers la recherche directe d'itinéraire,
  - les horaires et plan des lignes urbaines, des lignes minibus et des lignes scolaires,
  - le plan de lignes du réseau (plan globale du réseau mais aussi de chaque ligne),
  - les points de vente (coordonnées des différents dépositaires par commune),
  - les tarifs et abonnements (Présentation des différents tarifs : type, coût, conditions d'utilisation, conditions d'obtention),
  - le transport à la demande (présentation du service, conditions de fonctionnement avec réservation **en appelant la centrale d'information numéro indigo : 0 820 80 20 10**, rappel du numéro de téléphone de l'agence commerciale, plan de la zone desservie par le T à D,

correspondances possibles avec le réseau et liste des lignes régulières desservant le périmètre du T à D, horaire de la ligne mini bus),

- les recommandations pour bien utiliser le bus (mode d'emploi, bons réflexes, règlement intérieur) ;
- de « *Bougez, visitez* » afin :
  - de découvrir Amiens (renvoi vers de nombreux organismes administratifs, de santé, d'enseignement...afin d'y trouver leurs adresses),
  - d'aller en bus (lien avec [www.amiensveloservice.fubicy.org](http://www.amiensveloservice.fubicy.org)) ;
- d' « *En savoir plus* » qui présente :
  - la société (données statistiques sur le réseau en 2003, renvoi vers des pages de présentation d'espaces d'accueil et de services tels que : l'information au point d'arrêt, l'agence commerciale, le service Piéto+, Ametel, le service d'information téléphonique d'Ametis, les bornes de rechargement automatique des cartes de transport...),
  - une foire aux questions,
  - la photothèque qui présente les différents types de matériel roulant du réseau et enfin la possibilité de contacter en direct l'agence par l'envoi de mail, par téléphone ou courrier (rappel de toutes les coordonnées).

**le site de l'association vélo service** (<http://www.amiensveloservice.fubicy.org>) présente l'association avec ses différentes coordonnées, ses objectifs, le mode de fonctionnement du service de location de vélo (types, tarifs, réservation, gardiennage, réparation...).

## 4. Glossaire

|                       |   |
|-----------------------|---|
| <b>ACAI</b>           | Architecture communes des applications informatiques  |
| <b>ACTIF</b>          | Architecture-cadre ITS (planifier le déploiement des STI, coordonner les projets, favoriser le dialogue entre acteurs et améliorer l'accessibilité) |
| <b>AOT</b>            | Autorité organisatrice des transports   |
| <b>CBC</b>            | Carte Blanche Conseil   |
| <b>CHOUETTE</b>       | Outil de référence pour diffuser la norme utilisant le format TRIDENT et pour bâtir des petits sites web  |
| <b>EGNOS</b>          | Système de localisation européen d'amélioration du signal GPS préfigurant le système européen GALLIEO   |
| <b>FPTU</b>           | Association France Passion Transports Urbains   |
| <b>GART</b>           | Groupement des autorités responsables de transport  |
| <b>GALILEO</b>        | Système de localisation européen - transmission de données par satellites   |
| <b>GIP</b>            | Groupement d'intérêt public   |
| <b>GIS</b>            | Groupement d'intérêt scientifique   |
| <b>GPS</b>            | Système de localisation américain - transmission de données par satellites  |
| <b>GSM</b>            | Groupe spécial mobile (téléphone cellulaire)  |
| <b>HTM/L</b>          | Format internet/intranet  |
| <b>Implémentation</b> | Application   |
| <b>Itération</b>      | Faire de nouveau  |
| <b>ITS</b>            | Intelligent transports systems  |
| <b>PIM</b>            | Portail d'information multi-modale sur téléphone mobile (interface web et I-mod)  |
| <b>PMV</b>            | Panneau à message variable  |
| <b>PPP</b>            | Partenariat public privé  |

|                |  |
|----------------|--|
| <b>PREDIM</b>  | Plate-forme de recherche et d'expérimentation pour le développement de l'information multi-modale  |
| <b>PREDIT</b>  | Programme de recherche développement innovation pour les transports  |
| <b>PTU</b>     | Périmètre de transport urbain  |
| <b>SAE</b>     | Système d'aide à l'exploitation  |
| <b>SATIM</b>   | Serveur vocal d'accès à la recherche d'itinéraires multimodaux en Ile de France (projet commun SNCF / RATP)  |
| <b>SAGT</b>    | Gestion du trafic  |
| <b>SIPRE</b>   | Système d'information des perturbations en temps réel  |
| <b>SITP</b>    | Système d'information pour les transports publics (concept de données, billettique et information des voyageurs)   |
| <b>SIV</b>     | Système d'information voyageurs  |
| <b>STI</b>     | Système de transport intelligent   |
| <b>TC</b>      | Transports collectifs  |
| <b>TRIDENT</b> | Système d'échange de données concernant l'information des voyageurs en cours de normalisation européenne. Utilise les formats UML (données) et XSD (schémas) |
| <b>UTP</b>     | Union des transports publics   |
| <b>XML</b>     | Schémas nécessaires pour les échanges de données TC  |

© ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer  
centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Certu est illicite (loi du 11 mars 1957).  
Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Reprographie: CETE de Lyon ☎ (+33) (0) 4 72 14 30 30 (décembre 2006)  
Dépôt légal: 4<sup>e</sup> trimestre 2006  
ISSN: 1263-2570  
ISRN: Certu/RE -- 06-15 -- FR

Certu  
9, rue Juliette-Récamier  
69456 Lyon cedex 06  
☎ (+33) (0) 4 72 74 59 59  
Internet <http://www.certu.fr>